

# PUBLICATION DES REGLEMENTS ET ORDONNANCES

## AVIS PERMANENT

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, en application de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les nouveaux règlements et ordonnances du Conseil communal, du Collège communal et du Bourgmestre sont rendus accessibles librement sur le site internet suivant dès leur publication :

<https://ivalve.conseilcommunal.be/Floreffe>

De plus, ces règlements et ordonnances sont également consultables par le public à l'Administration communale de Floreffe (Rue Emile Romedenne, 9 à 5150 Floreffe) aux heures d'ouverture habituelles.

Fait à Floreffe, le 29 juillet 2025,

La Directrice Générale,



Stéphanie DENIS

Pour le Collège,



Le Bourgmestre,



Philippe VAUTARD